

Dépistage des cancers

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers vous envoie
des invitations pour participer aux programmes de dépistage des

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN



50 à 74 ans

Tous les deux ans, les femmes âgées de 50 à 74 ans reçoivent un courrier d'invitation pour réaliser une mammographie (radiographie des seins) et un examen clinique des seins chez un radiologue agréé.

Dans le cadre du programme national, les mammographies jugées normales par le premier radiologue sont revues systématiquement par un second radiologue expérimenté (permettant de détecter environ 6% des cancers du sein).

Prise en charge à 100% de l'examen (mammographie et examen clinique) par l'Assurance maladie.

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



50 à 74 ans

Tous les deux ans, les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans, sont invités par courrier à consulter leur médecin traitant. En fonction du niveau de risque pour le cancer colorectal, ce dernier remet un test de dépistage à son patient ou l'oriente vers des modalités de dépistage adaptées à sa situation.

Le dépistage organisé du cancer colorectal consiste en la réalisation d'un test de recherche de sang dans les selles. Rapide et indolore, il est réalisable chez soi.

Prise en charge à 100% de l'analyse du test par l'Assurance maladie.

PARTICIPATION AUX DÉPISTAGES DES CANCERS 2019-2020

(Nbre de personnes dépistées / nbre de personnes invitées)

Dans votre canton de Courtenay

Pour le dépistage organisé du
cancer du sein :

45%

Pour le dépistage organisé du
cancer colorectal :

26%